

<b>RECOMMANDATION 02</b> <b>L'EXTRAIT DE COMPTE PRODUCTEUR</b>
---

Sous A est repris premièrement la documentation originale de la version « sur papier » de ce document. Pour une version PDF de tel document cela revient au même. Sous le point B est repris la documentation de la version digitale de ce même document.

**A / Sur papier**

<b>RELEVÉ DE COMPTE PRODUCTEUR</b>
------------------------------------

**1. GENERALITES**

- Format : le document initialement recommandé est de format DIN A4 horizontal.  
Un deuxième modèle, de format DIN A4 vertical, est *recommandé* à ceux qui disposent d'une *imprimante à laser*.
- Papier suffisamment solide (70 gr min.) pour supporter l'écriture au stylo à bille.
- Couleur du papier et de l'impression au choix de la compagnie, mais permettant la photocopie.
- Les perforations de classement ne doivent pas être faites sur le document, mais le centre de celui-ci doit être indiqué de manière à pouvoir le perforer judicieusement.
- Impression unilingue.
- Les consignes générales aux agents et courtiers ainsi que les numéros de comptes financiers peuvent figurer au verso du document.
- Le relevé de compte regroupe toutes les écritures de même devise (du contrat) se rapportant à un même numéro de courtier ou d'agent et ayant été enregistrées dans un même mois.
- Les écritures doivent être présentées sur le document en séquence croissante de la clé de tri suivante :

CODE OPERATION	(rubrique 6 ci-dessous – 1 <sup>ière</sup> position)
BRANCHE (GROEP POLISTYPE en néerlandais)	(rubrique 7 ci-dessous – 1 <sup>ière</sup> position)
NUMERO DE POLICE	(rubrique 8 ci-dessous)
JOUR DE L'OPERATION	(rubrique 11 ci-dessous)

## Spécificités dues au passage du BEF à l'Euro

- Pendant la période transitoire (1999-01-01 au 2001-12-31), l'intermédiaire peut choisir la devise de gestion de son compte producteur (soit BEF / soit EUR) de manière globale et irréversible.
- A partir du 2002-01-01 seul l'Euro sera désormais utilisé.
- Le changement de devise de gestion du compte (passage du BEF à l'EUR) ne peut avoir lieu que lors d'une clôture.  
NB : la première édition d'un relevé de compte en EUR doit être précédé par un bordereau terme en Euro.
- Une information quant à la devise dans laquelle l'opération a été actée à l'origine (excepté pour le code opération 1 'terme') figure sur :
  - le relevé de compte producteur en version 'papier'
  - si la devise d'origine diffère de la devise de gestion, le nom du contractant est suivi d'un \*  
(entre rubrique 4 « Contractant » et rubrique 5 « Echéance/Sinistre »)

## DESCRIPTION

N° de la rubrique	Titre	Description
1		Numéro de l'Intermédiaire (numéro du compte-producteur dans le système administratif-comptable de l'entreprise d'assurances)
2		Date du relevé de compte sous la forme SSAA-MM-JJ
3	Folio	Numéro de page
4	Contractant	Nom du contractant, le cas échéant à faire précéder par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit du numéro de la police collective (Assuralia), pour autant que le numéro n'ait pas été adopté comme numéro de police pour la gestion interne de l'entreprise d'assurances (voir rubrique 8)</li> <li>- soit de la référence du dossier chez l'intermédiaire, le numéro de police collective ci-devant ayant toutefois la priorité.</li> <li>- si la devise de gestion diffère de la devise originelle on ajoute un * (Cette donnée était propre à la période transitoire BEF-EUR et n'est plus d'application.)</li> </ul>
4a	Flag Devise	* ou blanc (Cette donnée était propre à la période transitoire BEF-EUR et n'est plus d'application.)
5	Echéance/Sinistre	Echéance et numéro de quittance, ou numéro de sinistre
6	Nature de l'opération	<p><b>a) Code opération.</b></p> <p>1 <input type="checkbox"/> TERME = total des primes et total des commissions du bordereau de quittances à terme remis pour encaissement à l'intermédiaire. Il s'agit donc uniquement de l'écriture globale relative à l'émission massive des quittances à terme.</p> <p>2 <input type="checkbox"/> COMPTANT = primes à encaisser et commissions y relatives suite à la réalisation de nouveaux contrats, à la modification de contrats en cours ou à des remises à l'encaissement de l'intermédiaire de quittances émises à l'encaissement par l'entreprise d'assurances (terme ou comptant).</p> <p>3 <input type="checkbox"/> REMBOURSEMENT DE PRIMES : et commissions y relatives.</p> <p>4 <input type="checkbox"/> ANNULATION : de primes et commissions relatives à des quittances à terme, au comptant ou de remboursement.</p> <p>5 <input type="checkbox"/> RENVOI DE QUITTANCE : par l'intermédiaire à l'entreprise d'assurances pour recouvrement par ses soins.</p> <p>6 <input type="checkbox"/> COMMISSIONS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'encaissement par l'entreprise d'assurances</li> <li>- autres sans imputation simultanée d'une prime (ex. : rappel, rectification).</li> </ul> </p> <p>7 <input type="checkbox"/> SINISTRES ET LIQUIDATION VIE : indemnités payées ou franchises récupérées par l'intermédiaire.</p> <p>8 <input type="checkbox"/> DIVERS : opérations diverses autres que relatives aux primes et commissions (ex. : timbres fiscaux, frais de gestion).</p> <p>9 <input type="checkbox"/> OPERATIONS FINANCIERES : enregistrement des paiements effectués par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des assurés (à l'entreprise d'assurances au lieu de l'intermédiaire)</li> <li>- les intermédiaires (ex. : solde du compte)</li> <li>- l'entreprise d'assurances (ex. : solde du compte).</li> </ul> </p> <p><b>N.B.</b> : les 2 positions libres du code opération peuvent être utilisées par les entreprises d'assurances pour détailler davantage les opérations ; par exemple :  901 – Opération C.C.P. ;  902 – Opération Caisse ;  910 – Précompte, etc...</p> <p><b>b) Libellé</b> - Libellé explicitant la nature de l'opération.</p> <p><b>N.B.</b> Un tel libellé est indispensable pour les opérations "Divers" et souhaité pour les autres.</p> <p>« REPORT » en tête de la première page indique le report de l'ancien solde en débit ou crédit.</p> <p>( Antérieurement avec un double affichage en EUR et en BEF, mais maintenant encore seulement en EUR.)</p>

**DESCRIPTION (SUITE)**

N° de la rubrique	Titre	Description
7	Cat. branche	Codification de la branche à faire figurer en première position : 0 = Prêts 1 = Vie (y compris toutes les assurances de groupe et revenus garantis) ; 2 = Soins de santé et individuelles ; 3 = Incendie risques simples (y compris combinées) et risques connexes (y compris Vol) ; 4 = Responsabilité Civile (sauf Auto) ; 5 = Véhicules automoteurs (y compris occupants de voiture) ; 6 = Loi/accidents du travail (y compris gens de maison) ; 7 = Incendie risques industriels, entrepôts et risques connexes ; 8 = Transport ; 9 = Divers (notamment : bris de machines, tous risques chantiers, assurances assistance, protection juridique, assurances-vacances, etc...).
8	N° de Police	Numéro de police
9	Débit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C : la présence d'un "C" indique que le montant qui le suit représente une commission</li> <li>- montant en débit</li> <li>  <b>N.B.</b> : la première ligne de la première page reprendra le report de l'ancien solde si celui-ci est débiteur.</li> <li>- 2 colonnes permettant des pointages</li> </ul>
10	Crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C : la présence d'un "C" indique que le montant qui le suit représente une commission</li> <li>- montant en crédit</li> <li>  <b>N.B.</b> : la première ligne de la première page reprendra le report de l'ancien solde si celui-ci est créditeur.</li> <li>- 2 colonnes permettant des pointages</li> </ul>
11	J	Jour de l'opération comptable
12 13		Identification de l'entreprise d'assurances du groupe, ou du siège régional <b>N.B.</b> : 1 <input type="checkbox"/> Pour les entreprises d'assurances travaillant en groupe ou avec des sièges régionaux ces rubriques permettent l'identification du siège d'émission et de gestion d'un contrat. 2 <input type="checkbox"/> Les entreprises d'assurances n'utilisant pas ces rubriques peuvent disposer librement de l'espace qui leur est imparti.
14		Montant du solde débiteur  Pendant la période de Transition : double affichage du solde comptable final en EUR et en BEF (si celui-ci est débiteur)
15		Montant du solde créditeur  Pendant la période de Transition : double affichage du solde comptable final en EUR et en BEF (si celui-ci est créditeur)
16 17		<b>Zones réservées aux entreprises d'assurances</b> - Adresse (Zone A) <ul style="list-style-type: none"> <li>° nom de l'intermédiaire</li> <li>° adresse</li> <li>° code postal et localité</li> </ul> - Raison sociale de l'entreprise d'assurances - Messages éventuels destinés à l'intermédiaire
18	Commissions du mois	Total des commissions du mois, précédé du signe « - » si le solde des commissions du mois est débiteur.
19	Commissions annuelles	Total des commissions depuis le 1er janvier de l'exercice, précédé du signe « - » si le solde des commissions annuelles est débiteur
21	Référence pour vos paiements	Référence à reprendre par l'intermédiaire dans la zone "communication" du bulletin de virement lors de paiements relatifs au solde de son compte. Il est recommandé d'utiliser une référence constante pour éviter aux intermédiaires informatisés une recopie systématique. Les compagnies peuvent par exemple utiliser le format VCS nnn/nnnn/nnnnn.

**SPECIFICATION DE LA LONGUEUR DES DONNEES**

N° de la rubrique	Rubrique	Longueur	
1	Numéro du compte-producteur de l'intermédiaire	8 caractères	
2	Date du relevé	10 caractères	
3	Folio	3 caractères	
4	Contractant	24 caractères + 0	24
4a	Flag Devise	1 caractère + 0	1
5	Echéance/Sinistre	11 caractères + 1	12
6	- Code Nature de l'opération - Libellé de l'opération	3 caractères + 1 17 caractères + 1	4 18
7	Catégorie/Branche	4 caractères + 1	5
8	Numéro de police	12 caractères + 1	13
9	Débit et code Commission	10 caractères + 2	12
10	Crédit et code Commission 2 x 2 colonnes de pointage	10 caractères + 2 4 caractères	12 4
11	Jour de comptabilisation	2 caractères + 1	3
12	Siège	3 caractères + 1	4
13	Entreprise d'assurances	2 caractères + 1	3
		103 caractères + 12	115
14	Solde en débit	11 caractères + 1	12
15	Solde en crédit 2 x 2 colonnes de pointage	11 caractères + 1 4 caractères	12 4
16	Zone A réservée à l'entreprise d'assurances	-	-
17	Zone B réservée à l'entreprise d'assurances	-	-
18	Commissions du mois	9 caractères + 1	10
19	Commissions annuelles	9 caractères + 1	10
21	Références pour paiement	14 caractères	14

1  
PRODUCTEUR N°

2  
RELEVÉ DE COMPTE PRODUCTEUR AU

EN DEV

3  
FOLIO

4 CONTRACTANT	4A D	5 ECHEANCE N° DE SINISTRE	6 NATURE DE L'OPERATION (CODE/LIBELLE)		7 CATEG.. BRANCHE	8 N° DE POLICE	9 C DEBIT			10 C CREDIT			11 J	12	13	
24(+0)	1+0	11(+1)	3(+1)	17(+1)	4(+1)	12(+1)	1 (+ 1	9(+1)	1	1 (+1)	9(+1)	1	1	2 (+ 1	3 (+ 1	2 (+ 1
							14 DEV 11(+1) AUT 14			15 DEV 11(+1) AUT 15						

16  
A

LES ZONES A ET B SONT RESERVEES A LA COMPAGNIE

17

B

- NOM/ADRESSE PRODUCTEUR (ZONE A SEULEMENT) )
- MESSAGES DESTINES AU PRODUCTEUR )
- RAISON SOCIALE )

ZONES A ET B

REFERENCE POUR VOS PAIEMENTS	COMMISSIONS. DU MOIS	COMMISSIONS. ANNUELLES
21 14(+1)	18 9(+1)	19 9(+1)



**2 DE COMPTE PRODUCTEUR (EN DEV)**

16  
A

A

BLOC ADRESSAGE A GAUCHE

Contractant	Flag D	Echéance N° sinistre	Nature de l'opération (code/libellé)	Cat Br.	N° de Police	C DEBIT	C CREDIT	J
4	4a	5	6	7	8	9	10	11 12 13

17  
B

14 15

21 Référence pour vos Paiements	18 Commissions. du mois	19 Commissions. Annuelles

## **B) par télécommunication (TELEBIB2)**

### Cadre

L'extrait de compte se compose d'un message unique, structuré dans le format TELEBIB2. Il s'agit d'un avis standard conçu à son origine par la Commission Mixte pour la Productivité. Il repose sur la structure du TELEBIB2.

Le « extrait de compte » porte le code-message 0701. Il est utilisé de la même manière par toutes les entreprises d'assurances pour tous les intermédiaires.

### Structure de l'extrait de compte

L'extrait de compte comprend deux sections.

La première section reprend les données permettant d'identifier l'extrait de compte et les données n'apparaissant qu'une seule fois par extrait de compte, telles que l'ancien solde et le nouveau solde, le montant de la commission du mois et le montant de la commission de l'année.

La deuxième section reprend les lignes de l'extrait de compte.

D'après les recommandations d'Assuralia, l'intermédiaire devra, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, annoncer à une entreprise d'assurances la devise (BEF ou EUR) dans laquelle il souhaite effectuer sa comptabilité. (Aujourd'hui, en 2014 ceci ne peut être que l'EURO.)

L'extrait de compte sera toujours libellé dans cette devise.

Les écritures relatives aux contrats exprimés dans d'autres devises étaient marquées d'un astérisque sur l'extrait de compte 'sur papier'. (Ainsi cela était fait en dedans la période transitoire du BEF à l'EURO.)

Dans l'extrait de compte 'message télécommunication', cette indication était renseignée par un segment GIS. Vu que tous les montants sont toujours exprimés dans la même devise, l'utilisation d'un code de devise est superflue.



## Structure

(Pour la version la plus complète et la plus récente, voir telle description sur le site-web du Telebib2.)

	XEH+07+1+0701'	
Date extrait de compte	DTM+010:date émission document:001'	(1)
Date de clôture	DTM+069:date de clôture:001'	(1)
Référence pour paiement	RFF+041:référence pour paiement'	
Code de devise	ATT+A660+code devise'	(2)
Solde débiteur initial	MOA+083:solde débiteur initial'	(3)
Solde créditeur initial	MOA+084:solde créditeur initial'	(3)
Solde débiteur	MOA+081:solde débiteur final'	(3)
Solde créditeur	MOA+082:solde créditeur final'	(3)
Commission totale du mois	MOA+085:commission totale du mois'	(3)
Commission totale de l'année	MOA+086:commission totale de l'année'	(3)
	XRH+1'	
Numéro de producteur, code siège	PTY+002+n°_FSMA:006 +n°_intermédiaire:002 +code_carte_échange:007 +code_siège'	(14)
	XRT+1'	
	XRH+1'	
Numéro OCA de l'assureur, code siège	PTY+006+n°_FSMA:006 +n°_intermédiaire:002 +code_carte_échange:007 +code_siège'	(15)
	XRT+1'	
<u>Par ligne d'extrait de compte</u>		
	XRH+1'	
pour comptabilisation d'un bord. terme	LIN+001'	
mois de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (4)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (4)
description	FTX+019+description'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour comptabilisation d'un bord. Comptant	LIN+002'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de la comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1) (7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
numéro de police UPEA	RFF+016:numéro de police UPEA'	
référence de producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
co-assurance	ATT+A020+code'	(13)
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (4)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	

	XRH+1'	
pour le remboursement des primes	LIN+003'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1) (7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
numéro de police UPEA	RFF+016:numéro de police UPEA'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
co-assurance	ATT+A020+code'	(13)
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (8)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (8)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRT+1'	
pour la destruction d'une opération	LIN+004'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
indice inversion prime commission	GIS+B325+code'	(9)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (10)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (10)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour le renvoi d'une quittance	LIN+005'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
indice inversion prime commission	GIS+B325+code'	(9)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1) (7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (10)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (10)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	

	XRH+1'	
pour la comptabilisation de commission	LIN+006'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1) (7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (11)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (11)
description	FTX+019+description'	
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour la comptabilisation d'un sinistre	LIN+007'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date du sinistre	DTM+048:date du sinistre:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
numéro sinistre	RFF+029:numéro du sinistre'	
référence producteur	RFF+042:référence producteur'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (12)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (12)
description	FTX+019+description'	
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour les "divers"	LIN+008'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (12)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (12)
description	FTX+019+description'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour les opérations financières	LIN+009'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3) (12)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3) (12)
description	FTX+019+description'	
	XRT+1'	
	XET+07'	

- (1) format JJMMSSAA
- (2) EUR (anciennement BEF ou EUR)
- (3) exprimé en euro-centimes (anciennement en francs belges ou euro-centimes suivant le code devise)
- (4) par définition **le montant débit contient la prime et le montant crédit** contient la commission  
 Dans le cas exceptionnel d'une prime à encaisser avec une reprise de commission ce montant crédit est mis en négatif (ceci par manque de l'indicateur « C » lequel est dans ce cas utilisé sur le document-papier.) (\*)
- (5) 1= la devise du document initial est différente de la devise de l'extrait de compte,  
 2= la devise du document initial est la même que celle de l'extrait de compte  
 (Est omis maintenant ; était important dans la période transitoire BEF – EUR.)
- (6) voir la recommandation 32 – la codification sectorielle des Types de Polices.
- (7) date de début de la période assurée
- (8) en cas de remboursement de prime, par définition le montant débit contient la commission **et le montant crédit contient la prime**  
 Dans le cas exceptionnel d'une prime à décaisser avec une obtention de commission ce montant débit est mis en négatif (ceci par manque de l'indicateur « C » lequel est dans ce cas utilisé sur le document-papier.) (\*)
- (9) 1=s'il s'agit d'annulation ou de retour d'une quittance de remboursement,  
 2=s'il s'agit d'un cas normal (peut être omis)
- (10) par défaut le montant débit contient la commission et **le montant crédit contient la prime**. S'il s'agit de retour ou d'annulation d'une quittance de remboursement (indiqué par GIS+B325 ), **le montant débit contient la prime et le montant crédit contient la commission**.  
 Voir la remarque sous les (4) et (8). Dans le cas exceptionnel d'une commission en direction inverse, ce montant est ici aussi mis en négatif. (\*)
- (11) le montant contient la commission (débit si négatif)
- (12) par définition des montants **primes et/ou commissions** sont impossibles
- (13) 1=co-assurance, compagnie apéritrice,  
 2=co-assurance, compagnie non-apéritrice (le segment ATT+A020 doit être omis s'il n'y a pas de co-assurance)
- (14) Le code d'échange tel qu'utilisé dans les « échange 80 » pour identifier un intermédiaire, peut maintenant être utilisé pour identifier le siège d'un intermédiaire.
- (15) Le code d'échange tel qu'utilisé dans les « échange 80 » pour identifier une entreprise d'assurances, peut maintenant être utilisé pour identifier le siège d'une entreprise d'assurances.

(\*) Cet effet (exceptionnel) inversé sur la commission peut se produire quand un calcul de prorata en plus génère une commission relativement basse en même temps qu'un calcul de prorata en moins génère une commission relativement haute.

Exemple :

Prorata à encaisser :	prime	+100,-	commission accordée	+10,-
Prorata à décaisser :	prime	-80,-	commission reprise	-16,-
Total :	prime à encaisser	+20,-	commission reprise	-6,-

Remarquez aussi que tel cas peut être représenté sur le document-papier moyennant deux lignes ; la première pour la prime, et la deuxième pour la commission (C), et les deux donc exceptionnellement en débit (4) ou exceptionnellement en crédit (8).

Et pour être complète, remarquez aussi que le renvoi ultérieur éventuel de tel cas (10) peut être représenté de manière similaire par deux lignes, avec les deux en crédit [(10) après (4)], ou avec les deux en débit [(10) après (8)].